

## Maintenance de la Robinetterie



La maintenance de la robinetterie doit être prise en compte dès la conception de l'installation.

**Pour améliorer la fiabilité et la disponibilité des installations, il est nécessaire :**

1. d'associer les constructeurs à la mise en place d'une politique de maintenance,
2. de former les utilisateurs à l'entretien courant,
3. de s'assurer que les éléments à remplacer le soient par des pièces d'origine constructeur,
4. **et il est recommandé de confier les problèmes de maintenance en robinetterie aux constructeurs ou à des sociétés agréées par les constructeurs.**

### Recommandations générales en maintenance

- \* Appliquer toutes les règles de sécurité et être prudent.
- \* S'assurer de la démontabilité.
- \* Approvisionner les pièces de rechange requises par le constructeur et les outillages spécifiques
- \* Se conformer aux notices d'exploitation et de maintenance.
- \* Définir les campagnes éventuelles de maintenance préventive.
- \* Programmer les interventions avec les constructeurs ou sociétés agréés par le constructeur.

Lorsqu'une fuite vers l'extérieur se manifeste à un joint entre brides, ne pas serrer les boulons d'une manière excessive et dissymétrique pour y remédier. Si un serrage régulier ne la résorbe pas, refaire le montage avec les vérifications d'usage (portées, joints...) et serrer les boulons progressivement et symétriquement, en vérifiant le couple final à la clé dynamométrique. Si la boulonnerie est usagée, ne pas hésiter à la ferrailer et à la remplacer par de la boulonnerie normalisée, recommandée sur les documents constructeurs.

N'utiliser, pour la lubrification des systèmes vis / douilles et des dispositifs de manoeuvre, que la graisse préconisée par le constructeur.

Vérifier régulièrement la liberté de déplacement de l'équipage mobile des soupapes de sûreté à action directe en utilisant le levier prévu à cet effet.

**Cette vérification n'est possible qu'au voisinage de la pression de tarage et jamais à vide.**

Après consultation, le constructeur ou la société agréée par le constructeur peuvent intervenir en maintenance robinetterie selon plusieurs formules.



## Maintenance de la Robinetterie



### En cours d'arrêt

**1)** Les appareils sont conservés sur l'installation et la remise en état est effectuée sur le site. Les parties supérieures des appareils sont démontées et, à l'aide de machines portatives, les systèmes d'obturation sont remis en état.

Le remontage est réalisé après avoir nettoyé les tiges et les portées de joint, changé les garnitures, les joints, et vérifié les parties mécaniques (robinet, vanne, robinet à soupape, clapet).

Pour les autres appareils, les pièces d'usure sont changées (robinet papillon, robinet à tournant).

La mise à disposition des pièces de rechange d'origine constructeur doit être alors assurée par l'utilisateur.

Le contrôle in situ des étanchéités ne pouvant être réalisé conformément aux procédures définies par la norme EN 12266, la garantie totale ne peut être assurée.

**2)** Les appareils sont démontés de l'installation et retournés à l'usine du constructeur par le client ou par l'entreprise de maintenance après décontamination et neutralisation (produits véhiculés dangereux).

### Travaux minimaux réalisés par le constructeur :

- \* démontage en pièces détachées,
- \* nettoyage, sablage des pièces d'enveloppe,
- \* remise en état ou remplacement des organes d'étanchéité,
- \* vérification des tiges de manoeuvre et des parties mécaniques,
- \* changement des joints et garnitures,
- \* vérification ou changement du ressort (soupapes),
- \* remontage, essai de fonctionnement, contrôle d'étanchéité suivant norme EN 12266,
- \* peinture, identification, fourniture de P.V.,
- \* expédition.

**Cette formule assure une garantie constructeur.**

Des dispositions constructives simples, prises dès la conception de l'installation et des appareils, facilitent le travail des services de maintenance et évitent de se trouver dans des situations pouvant être critiques.

